

Questions au Feuilleton

[Texte]

LA «SEAWAY INTERNATIONAL BRIDGE CORPORATION»

Question n° 78—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a)* président, *b)* vice-présidents de *The Seaway International Bridge Corporation Ltd.*?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)):

La «Seaway International Bridge Corporation Ltd.», qui est une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit:

1. *a)* M. Paul D. Normandeau, Président, Voie maritime du Saint-Laurent.

b) M. David W. Oberlin, administrateur de la «Saint Lawrence Seaway Development Corporation» (société d'État américaine).

2. Aucun traitement n'est versé à l'un ou l'autre de ces officiers pour l'exécution de leurs fonctions se rapportant à la «*Seaway International Bridge Corporation Ltd.*»

LE PONT INTERNATIONAL DE PRESCOTT (ONT.)—L'ÉTAT DES TOILETTES

Question n° 105—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il conscient de l'état des toilettes de l'immeuble de l'Administration du pont d'Ogdensburg occupé par le Service des douanes et de l'immigration au pont international de Prescott (Ont.) et, *a)* dans l'affirmative, (i) le carrelage d'une des toilettes a-t-il été brisé, enlevé et jeté à plusieurs endroits depuis deux ans, (ii) une des installations électriques est-elle défectueuse depuis plus d'une année (iii) un des deux urinoirs est-il inutilisable depuis six mois, *b)* sinon, a-t-on mené une enquête afin de remédier à la situation et, le cas échéant, pourquoi?

2. Le gouvernement s'est-il adressé au propriétaire pour qu'il remédie à cette situation intolérable et, dans l'affirmative, comment?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):

1. *a)* Le gouvernement est au courant de l'état des toilettes de l'immeuble de l'administration du pont d'Ogdensburg occupé par le service des douanes et de l'immigration au pont international de Prescott (Ontario), et du fait (i) qu'il y a du carrelage qui manque à cause de l'infiltration d'eau et du gel; (ii) qu'un des appareils d'éclairage ne fonctionne pas depuis plus d'un an et n'a pas été réparé; (iii) qu'un des deux urinoirs est inutilisable à cause de l'impossibilité d'obtenir des pièces.

b) Sans objet (voir ci-dessus).

2. Le gouvernement s'est adressé à plusieurs reprises depuis deux ans aux représentants de l'administration qui refusent de collaborer en entretenant ces locaux dans un état convenable. L'administration soutient qu'elle garde les locaux dans le meilleur état possible vu les fonds disponibles. Nous allons poursuivre nos efforts pour mettre fin à cette situation peu satisfaisante.

[M. Kilgour.]

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES CADEAUX

Question n° 106—**M. Cossitt:**

1. L'ancien premier ministre a-t-il offert au chancelier Helmut Schmidt de la République fédérale d'Allemagne un bateau payé à même les deniers publics et, dans l'affirmative, combien a-t-il coûté?

2. Le gouvernement sait-il que le chancelier Schmidt a déclaré, lors d'une entrevue, qu'il n'avait pas vendu le bateau, mais qu'il devait le laisser amarré au quai parce que le bateau ne pouvait pas servir en mer houleuse?

3. Le bateau a-t-il été fabriqué au Canada et *a)*, dans l'affirmative, (i) par quelle entreprise (ii) quand, *b)* dans la négative, (i) par quelle entreprise et quand a-t-il été fabriqué (ii) pourquoi l'ancien premier ministre a-t-il préféré un produit étranger à un produit canadien?

4. Quelle est la description exacte du bateau, notamment le type, la taille, etc?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le Ministère des Affaires extérieures, la réponse est la suivante:

1. Oui. Il n'est pas d'usage de révéler le coût de cadeaux de ce genre.

2. Le bureau du chancelier Schmidt a nié que ce dernier avait fait une telle déclaration et a confirmé que M. Schmidt possédait toujours le bateau. S'il est vrai que le chancelier a éprouvé certaines difficultés à manœuvrer l'embarcation, en raison de sa rapidité, il s'en est néanmoins servi avec plaisir et continuera de le faire.

3. Oui; *a)* (i) Les Voiliers Performance Inc., 530, chemin Delmar, Pointe-Claire (Québec). (ii) En juin 1978, *b)* Sans objet.

4. Il s'agit d'un dériveur de type «Laser», en fibre de verre, mesurant 13 pieds et 10 pouces et demi de longueur sur 4 pieds et 6 pouces de largeur, et pesant 125 livres.

M. LEV VINOGRADOV

Question n° 111—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 16 de la Quatrième session du 30^e Parlement, le gouvernement connaît-il le nom au complet de l'épouse du professeur russe, M. Lev Vinogradov, de la page 6, inscrit en économie à l'Université Queens à Kingston (Ont.) et, dans l'affirmative, quel est-il?

2. *a)* Le professeur était-il accompagné de son épouse au Canada, *b)* à quelles dates le professeur ou son épouse ont-ils résidé au Canada?

3. Pour quelles compétences M. Vinogradov a-t-il été admissible à un tel échange avec le Canada?

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. Non.

2. *a)* Non.

b) M. Vinogradov est arrivé en septembre 1977 et parti en février 1978.

3. M. Vinogradov est venu au Canada aux termes de la Section 1(D)1 du programme d'échanges et de coopération scientifique, universitaire et culturelle entre le Canada et l'URSS conformément à l'Accord général sur les échanges signé le 20 octobre 1971 par les deux pays. M. Vinogradov a été nommé pour le programme par le ministère de l'enseignement supérieur et spécialisé de l'URSS.